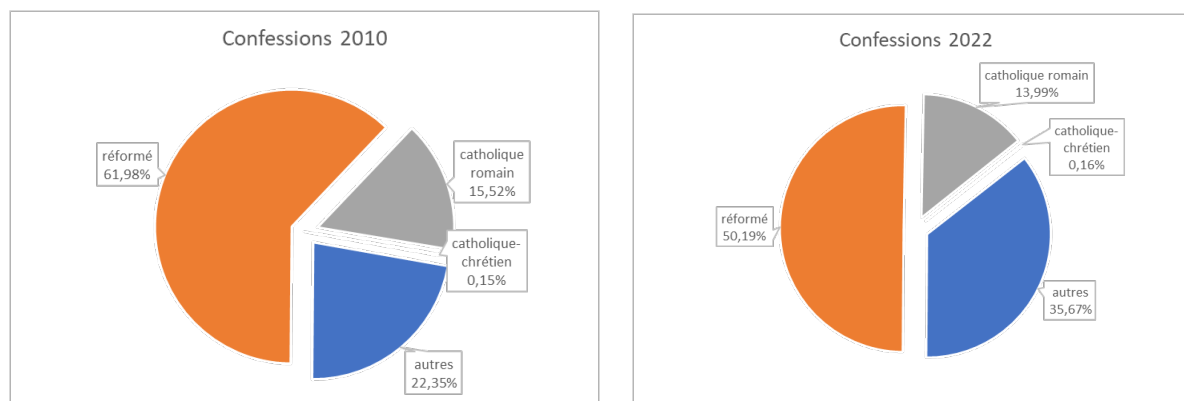
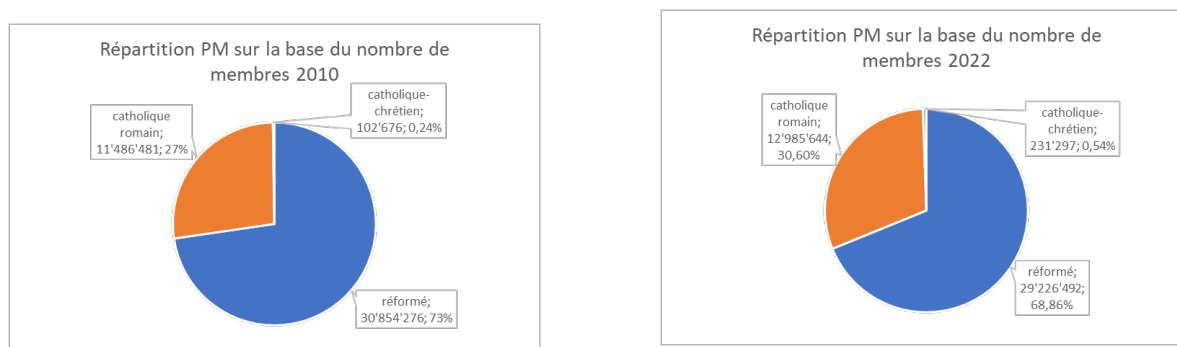


## Conséquences du changement de pratique en général

Le recensement du nombre de membres des différentes confessions servant jusqu'ici comme base pour le calcul de la moyenne pondérée de la quotité d'impôt (taux mixte) et de la répartition de l'impôt paroissial des personnes morales (PM) et des personnes imposables à la source date de 2010. Au cours des 13 dernières années, le paysage confessionnel a constamment évolué. Alors que les deux plus grandes Eglises nationales ont enregistré un recul du nombre de leurs membres, l'Eglise nationale catholique-chrétienne affiche une légère progression. <sup>1</sup>



Le nombre de sorties d'Eglise dans les paroisses réformées est plus élevé que dans les paroisses catholiques romaines. Il en résulte un déséquilibre dans la répartition de l'impôt paroissial des personnes morales en défaveur des paroisses réformées. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des impôts des personnes morales basée sur le nombre de membres en 2010 (recensement) et en 2022 (GERES). Les impôts se réfèrent à la moyenne des années 2020 - 2022 (sans prise en compte de l'impôt à la source):



Sur la base du rendement fiscal moyen des personnes morales et des personnes imposables à la source des années 2020 à 2022, les paroisses réformées évangéliques «perdent» environ CHF 1.6 mio resp. 5.3%. Si les impôts sur le bénéfice et le capital de l'année 2023 sont supérieurs à la moyenne des années 2020 - 2022, les effets négatifs seront partiellement compensés. S'ils sont inférieurs à la moyenne, les effets négatifs seront d'autant plus importants.

Confession	Montant actuel (base contribuables 2010)	Nouveau montant (base contribuables au 31.12.22)	Différence absolue	Différence en %
Réformé évangélique	30'854'276	29'226'492	-1'627'784	-5.3%
Catholique romain	11'486'481	12'985'644	1'499'163	13.1%
Catholique-chrétien	102'676	231'297	128'621	125.3%
<b>Total</b>	<b>42'443'433</b>	<b>42'443'433</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>

<sup>1</sup> Nombre de contribuables / Membres et rendement fiscal selon les calculs de l'Intendance cantonale des impôts. Explications et graphiques: Refbejus

Si l'on tient compte de l'impôt paroissial des personnes physiques, les répercussions (relatives/ en %) sur l'ensemble du territoire du ressort de l'Eglise sont moins importantes, étant donné que la part des impôts des personnes morales sur le rendement total des impôts paroissiaux est de «seulement» 18%.

<b>Confession</b>	<b>Montant actuel (base contribuables 2010)</b>	<b>Nouveau montant (base contribuables au 31.12.22)</b>	<b>Différence absolue</b>	<b>Différence en %</b>
Réformé évangélique	188'012'364	186'384'580	-1'627'784	-0.9%
Catholique romain	53'258'744	54'757'906	1'499'163	2.8%
Catholique-chrétien	465'188	593'809	128'621	27.6%
<b>Total</b>	<b>241'736'295</b>	<b>241'736'295</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>

Les estimations des répercussions par paroisses figurent dans l'annexe 5.